

La vie à défendre



## Comité Technique Local du 28 janvier 2020

Ce C T L s'est tenu dans les locaux de la Direction Départementale – Immeuble Brassart. Il a débuté à 9 h 30 et s'est terminé à 16 h 30. La présidence a été assurée par M. Claude Girault, Directeur des Finances Publiques de notre département, le secrétariat par M. Didier Vermersch et le secrétariat-adjoint par M. Wilfried Glavieux, Solidaires DDFiP Pas-de-Calais. Avant d'ouvrir le CTL, le directeur a proposé de faire une minute de silence en hommage à Mme Véronique Becquet, décédée le 20 janvier.



### Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du CTL du 22 novembre 2019

Projet de calendrier des opérations relatives à la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité

Question diverses

Organisations  
syndicales participant à  
ce Comité



Les représentant(e)s  
CFTC DDFiP  
Pas de Calais



Nathalie Jeamart	Lens-Municipale	Titulaire
Frédérique Davigny	SIP Lens-Sud	Experte
David Kaczmarek	E D R 62	Suppléant
Gabriel Gaillard	E D R 62	Expert

## POINT 1

Procès-verbal du C T L du 22 novembre 2019

Le procès-verbal de la direction n'appelant aucune modification, nous avons donc voté POUR son approbation.

## POINT 2

Opérations relatives à la mise en place du  
Nouveau Réseau de Proximité

Ce fut un CTL plus que flou, la direction essayant de répondre aux questions des syndicats, sans vraiment y parvenir !!! Une réunion longue et qui n'aura quasiment apporté aucun nouvel éclairage sur le projet de N R P de notre département. Vous trouverez donc ci-dessous quelques éléments de cette réunion...

Au cours des discussions de ce C T L, M. Hubert Girard, responsable du Pôle État stratégie et ressources a affirmé que « Trésorerie » et « SGC » c'est la même chose. Manifestement, il n'a certainement pas du lire le projet de la Direction sur le sujet du N R P...

Le Directeur Général avait dit, en juin 2019, que dans le cas de fermetures de trésoreries, il n'y aurait pas de mobilité forcée. Nous avons donc posé la question à M. Claude Girault, notre directeur départemental, sur le devenir des collègues du Pas-de-Calais concernés. Il nous a répondu qu'un suivi sérieux serait fait pour ces agents mais, qu'au final, ils devraient bien faire une demande de mutation. Donc, il y a la vision de Bercy, et malheureusement la réalité du terrain.

Notre directeur a beaucoup parlé, et généralement ses réponses sont merveilleuses dans le style bien connu du bottage en touche, de la noyade de poisson, et aussi du « C'est une question très intéressante, et je vous remercie de l'avoir posée »

Dans le cadre des déclarations en ligne, parfois faites directement par nos services, le directeur a dit : « Parfois, pour éclairer le législateur, il faut savoir outrepasser la loi. »... Intéressant !!

**1-Le retard dans les enregistrements** des actes au sein des Services perdure depuis des années .Cela entraîne des problèmes récurrents au niveau de l'émission des taxes foncières notamment en cas de mutation et donc de changement de propriétaires .L'ancien propriétaire reçoit une taxe foncière qui n'est plus due .Cela entraîne un travail lourd pour les services qui doivent dégrever ces taxes et une incompréhension de la part des usagers concernés.

De plus , le nouveau propriétaire reçoit un rôle supplémentaire qui ne peut pas faire l'objet de mensualisation .Ce retard se cumule depuis plusieurs années et les lourdeurs de fonctionnement persistent .Cela démotive les agents .Quand ces difficultés seront-elles prises en considération et quand la direction mettra les moyens nécessaires pour régulariser la situation ?

Le Directeur s'est engagé à nous répondre par écrit.

**2-Quelle est l'organisation envisagée** par la DDFIP du 62 pour remplacer les CAP de mutation et celles relatives aux listes d'aptitude ?

Une réunion doit avoir lieu à Bercy courant février avec les organisations syndicales représentatives, pour définir la manière dont les organisations syndicales seront associées aux mouvements de mutations.

La parité	Hommes	Femmes
La Direction	71,50%	28,50%
Les Syndicats	38,00%	62,00%
CGT	33,00%	66,00%
F O	33,00%	66,00%
Solidaires	50,00%	50,00%
UNSA	50,00%	50,00%
CFTC	50,00%	50,00%

